



## Convention SYNTEC - baisse d'échelon

Par **tesselle**, le **03/08/2010** à **17:24**

Bonjour,

J'ai été embauché dans une entreprise il y a moins de 2 ans en tant que cadre débutant de niveau d'échelon 1.2 coeff 100. J'ai un master 2.

On me propose aujourd'hui un avenant à mon contrat :

il est question de me rétrograder à l'échelon 1.1 coeff 95, de me faire passer à 40h mais de m'augmenter de 100 euros. (passage de 2300 brut à 2400 brut).

Qu'en pensez-vous? Qu'est-ce que je pers là-dedans? Que gagne l'entreprise ?  
Que me conseillez-vous? Acceptez l'avaneant ou ne pas accepter l'avenant?

Par **paul75**, le **04/08/2010** à **09:44**

Pour info, vous trouverez la grille Syntec complète et actualisée selon les 3 modalités ici :

<http://munci.org/Grille-des-minima-salariaux-conventionnels-et-classification-professionnelle-Branche-Syntec>

(attention, je précise que la grille est accessible seulement aux adhérents et sympathisants de l'association Munci, sachant que l'inscription est gratuite dans ce dernier cas...)